



**PREFECTURE
DE PARIS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°75-2022-285

PUBLIÉ LE 19 AVRIL 2022

Sommaire

Préfecture de Police / Cabinet

75-2022-04-12-00008 - Arrêté n°2022-00331 accordant des récompenses pour actes de courage et de dévouement (1 page)

Page 3

Préfecture de Police

75-2022-04-12-00008

Arrêté n°2022-00331 accordant des
récompenses pour actes de courage et de
dévouement

Paris, le 12 avril 2022

ARRETE N° 2022-00331

Accordant des récompenses pour actes de courage et de dévouement

LE PREFET DE POLICE

Vu le décret du 16 novembre 1901 modifié par le décret du 9 décembre 1924 ;

Vu le décret n°70-221 du 17 mars 1970 portant déconcentration en matière d'attribution de récompenses pour actes de courage et de dévouement ;

A R R E T E

Article 1^{er}

La Médaille de bronze pour actes de courage et de dévouement est décernée aux fonctionnaires de police affectés au sein de la Direction de la sécurité de proximité de l'agglomération parisienne dont les noms suivent :

- **M. Justin MYSOËT**, Brigadier de police ; né le 9 décembre 1988 ;
- **M. Mathieu BACHMANN**, gardien de la paix ; né le 28 avril 1995 ;
- **M. François KOLACZEK**, gardien de la paix ; né le 29 juillet 1994 ;
- **M. Loic LAW-WING-CHIN**, gardien de la paix ; né le 10 juin 1992 ;
- **M. Morgan LEFRANCOIS**, gardien de la paix ; né le 25 août 1995.

Article 2

Le présent arrêté sera publié au « Recueil des actes administratifs de la Préfecture de Police ».

signé

Didier LALLEMENT